



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ : PRÉSERVATION DE L'ORDRE PUBLIC - 11/07/2020 Valence, le 10/07/2020

Compte tenu de l'existence de risques sanitaire, de trouble à l'ordre public et à la sécurité publique à l'occasion de manifestations revendicatives sur la voie publique, le préfet de la Drôme a pris des mesures de police administrative.

Par arrêté préfectoral, le rassemblement non déclaré en préfecture et organisé par le mouvement des gilets jaunes le samedi 11 juillet 2020 au rond-point de Valence Sud est interdit en raison notamment du risque que ce rassemblement peut constituer en matière de sécurité routière tant pour ses participants que pour les usagers de la route et du trouble à l'ordre public que ce rassemblement pourrait générer.

Le préfet de la Drôme rappelle que les éventuels contrevenants à cet arrêté sont passibles de sanctions pénales conformément aux articles 431-9 et R. 644-4 du code pénal.

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme